



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 18231

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur la très forte baisse des crédits accordés par l'État à La Réunion pour le financement des actions de mobilité des stagiaires de la formation professionnelle. Depuis le début de l'année, toutes les actions de mobilité en direction des stagiaires en formation professionnelle sont stoppées en raison de la baisse de 73 % des crédits accordés par l'État à La Réunion au travers de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer (ANT). Cette situation, catastrophique pour les plus de 3 000 jeunes Réunionnais bénéficiaires de ce dispositif, n'est pas acceptable au regard du contexte local du marché de l'emploi, du niveau particulièrement élevé du chômage et de la nécessité, pour tous les jeunes Réunionnais, d'accéder à une formation. Il déplore fortement que cette baisse des crédits aille à l'encontre des déclarations d'intention du Président de la République et du Gouvernement à propos de l'avenir de la continuité territoriale et du principe d'égalité qui régit notre société. La fin de ce dispositif représente un drame pour l'avenir de tous les jeunes Réunionnais désirant effectuer des formations professionnelles qui n'existent pas à La Réunion, ou qui sont saturées, ou encore réaliser leur stage en entreprise dans des domaines où l'offre réunionnaise est trop restreinte. Au-delà, c'est également un drame pour toutes les entreprises réunionnaises qui ne pourront plus s'appuyer sur un nombre suffisant de jeunes ayant suivi des formations professionnelles ou eu des expériences professionnelles extérieures à l'île. Aussi, il désire connaître les raisons de cette baisse vertigineuse des crédits alloués par l'État au titre de la formation professionnelle. Il souhaite également savoir si le Gouvernement entend revenir sur cette décision pour assurer un avenir professionnel ambitieux à tous les jeunes Réunionnais.

Texte de la réponse

La formation en mobilité en faveur des jeunes du département de La Réunion constitue un enjeu majeur dans la lutte contre le chômage dans une région à forte démographie. L'intérêt porté par le Gouvernement à cette politique publique reste prioritaire et le Premier ministre s'est engagé formellement à ce que l'intervention de l'État en la matière soit du même niveau en 2008 qu'en 2007. Il n'y a donc aucune raison d'évoquer une quelconque baisse des crédits de l'État. Lors d'une réunion de travail qui s'est tenue en préfecture de Saint-Denis le 10 avril dernier, un audit a été demandé sur l'ensemble du dispositif géré par l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer. Cet audit devra préciser le taux d'embauche des jeunes réunionnais à l'issue des stages financés par l'État et s'interroger sur la capacité des crédits de formation professionnelle à répondre aux besoins exprimés par les entreprises, en particulier de La Réunion. Il a été jugé, en effet, paradoxal de consacrer des sommes souvent conséquentes, 24 000 EUR pour des stages au Québec dont la finalité professionnelle ne semble pas claire, alors que dans le même temps, les professionnels du bâtiment et des travaux publics de La Réunion n'arrivent pas à pourvoir leurs offres. En fonction des conclusions, il conviendra qu'en liaison avec les collectivités locales compétentes, une stratégie de réorientation de ces crédits soit envisagée afin de répondre à l'attente des jeunes réunionnais et aux besoins des entreprises locales. Cette stratégie s'appuiera sur une enveloppe budgétaire constante et garante de l'engagement pérenne de l'État en faveur de la formation professionnelle des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18231

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1761

Réponse publiée le : 27 mai 2008, page 4517